

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1299

19 mai 2015

SOMMAIRE

Brasserie-Restaurant-Pizzeria «Romain»	62306	Fineural International S.A.	62307
CC Real Estate S.A.	62309	FJMNY Europe S.A.	62308
Centenia Finance S.A.	62309	Franklin Templeton Series II Funds	62308
Cerlux S.A.	62309	Gardian S.A.	62310
ColMassyRedLux Genpar	62312	GELF Bond Issuer I S.A.	62308
Data Center II S.C.A.	62314	GenixWorks	62308
De Spackelter S.à r.l.	62306	Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l.	62309
Eiger GP S.A.	62306	Helix Q7000 Vessel Holdings S.à r.l.	62311
EOS Capital S.A.	62312	Helix Vessel Finance S.à r.l.	62311
EP Fossé S.à r.l.	62312	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	62352
ERS Immeuble S. à r.l.	62310	MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.	62313
ERS S. à r.l.	62307	Monceau Europe Services S.A.	62313
Etablissements Jos. Kass et Fils	62307	Monocle	62313
Europe Hi-Tech Automation S.A.	62306	Murex Local Market Development S.A. ..	62352
F2LINVEST S.A.	62308	Odin S.A.	62312
Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l.	62307	Roquepine s.à r.l.	62347
Fairfield 1 S.à r.l.	62310	Runway Holding S.à r.l.	62333
Familia Trading S.à r.l.	62310	S&B Minerals Finance S.C.A.	62313
Family Office Luxembourg S.A.	62349	State Street Luxembourg S.à r.l.	62343
Fiduciaire Pierre Kraus & Associés s.à r.l.	62311	Stratford Capital Management S. à r.l. ...	62351
Findel Business Center S.A.	62346	TCEE III Co-Investment SCSp	62348
Findel Business Center West Side S.A. ...	62311	Terabyte S.à r.l.	62343
		Top 3000 S.A.	62351

Eiger GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 181.751.

Par résolutions signées en date du 31 mars 2015, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de FPS Audit S.à r.l., avec siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015049782/13.

(150057488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

De Spackelter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 2, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 107.930.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015049776/13.

(150057095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Brasserie-Restaurant-Pizzeria «Romain», Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 7, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 29.437.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2015049682/13.

(150057092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Europe Hi-Tech Automation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.032.

La société Fiduciaire de Trèves a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société:

EUROPE HI-TECH AUTOMATION S.A.

23, rue Aldringen

L - 1118 Luxembourg

RCS Luxembourg B142032

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2015.

FIDUCIAIRE DE TREVES

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015049804/15.

(150057301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

ERS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 97.470.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERS S. à r.l.

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015049800/12.

(150057451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Etablissements Jos. Kass et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 14, rue Nicolas Brücher.
R.C.S. Luxembourg B 18.864.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENTS JOS. KASS ET FILS

Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015049803/12.

(150057500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Fairfax Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 254.800.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.760.

Le siège social du réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers a changé de 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg à 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 mars 2015, l'associé unique a pris la décision de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, avec siège social à 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049805/16.

(150057246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Fineural International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 104.959.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour: FINEURAL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015049823/14.

(150057572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Franklin Templeton Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.818.

Franklin Templeton Series II Funds prend note du changement d'adresse de la personne chargée du contrôle des comptes, PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, dès lors située à 2, Rue Gerhard Mercatore, L-2182 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015049829/12.

(150057387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

F2LINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.633.

Extrait des résolutions prises en date du 31 mars 2015

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015049830/12.

(150057432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

FJMNY Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.182.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 mars 2015 par voie circulaire

Le Conseil d'Administration accepte la démission de BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-51.675 en tant que déléguée à la gestion journalière des affaires de la société.

Pour la société

FJMNY EUROPE S.A.

Référence de publication: 2015049825/12.

(150057665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

GELF Bond Issuer I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 173.090.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049842/9.

(150057828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

GenixWorks, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 95.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049832/9.

(150057389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Centenia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 61.117.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015049740/13.

(150057077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Cerlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 74.794.

Extrait des résolutions prises en date du 31 mars 2015

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015049742/12.

(150057475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

CC Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 144.491.

Extrait des résolutions prises en date du 31 mars 2015

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste L-2346 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management SA.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015049738/12.

(150057445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Gran Tierra Brazco (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 1.294.413,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.818.

Veillez prendre note des changements suivants:

1. Démission de Monsieur COFFIELD Dana de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, à compter du 02 février 2015.

2. Nomination de Monsieur NIGHTINGALE Duncan James, né le 04 janvier 1959 à Colchester, Royaume-Uni, et ayant pour adresse professionnelle 300, 625 - 11th Avenue S.W., T2R OE1, Calgary Alberta, Canada, en qualité de gérant de catégorie A de la Société à compter du 27 mars 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015049837/17.

(150057158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Familia Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 179.192.

—
Veuillez noter que l'adresse du siège social de la société Familia Trading S.à r.l. se situe désormais au L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté avec effet au 1^{er} avril 2015.

Luxembourg, le 01.04.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Familia Trading S.à.r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015049808/13.

(150057711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Fairfield 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.752,60.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.390.

—
Veuillez prendre note du changement suivant:

L'adresse de l'associé Paul4Viv Pty Limited a désormais son siège social Unit 2,25 Crimea Street, St Kilda, 3182 Victoria, Australie.

L'adresse de l'associé S&L Casey Superannuation Fund a désormais son siège social Niveau 1, 225 Lower Heidelberg Road, Ivanhoe East, 3079 Victoria, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant A

Référence de publication: 2015049807/16.

(150057159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

ERS Immeuble S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 35.829.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERS IMMEUBLE S. à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015049799/12.

(150057469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Gardian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 66.691.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015049841/13.

(150057676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Helix Q7000 Vessel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.364.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} avril 2015

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert au L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Veillez prendre note du changement de siège social de l'associé unique de la société, Helix Offshore International Holdings S.à r.l., désormais situé au L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Helix Q7000 Vessel Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015049856/17.

(150057590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.**Helix Vessel Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 188.933.

Extrait des décisions prises par le Conseil de Gérance en date du 1^{er} avril 2015

Le siège social a été transféré de L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert au L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, avec effet au 1^{er} avril 2015.

Veillez prendre note du changement de siège social de l'associé unique de la société, Helix Offshore International Holdings S.à r.l., désormais situé au L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Helix Vessel Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015049857/17.

(150057589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.**Findel Business Center West Side S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 140.974.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015049821/9.

(150057124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.**Fiduciaire Pierre Kraus & Associés s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7513 Mersch, 8, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Michel KRAUS

Le gérant technique

Référence de publication: 2015049813/11.

(150057240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

EP Fossé S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 2.285.275,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.849.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 6 mars 2015, que Mr. Francesco Piantoni, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 février 2015.

Mr. Andrew HOOK est donc à compter du 1^{er} mars 2015 gérant unique de la Société.

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049797/15.

(150057289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

EOS Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 147.423.

—
La société EOS CAPITAL SA (RCS B 147.423) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sàrl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 31 mars 2015.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2015049795/12.

(150057257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

ColMassyRedLux Genpar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 172.393.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ColMassyRedLux Genpar S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2015049733/13.

(150057651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Odin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.288.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2015:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2015050050/14.

(150057110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Monceau Europe Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.154.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 18 novembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société de L-1311 Luxembourg, 32 Boulevard Marcel Cahen à L-1330 Luxembourg, 46 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015049988/13.

(150057460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Monocle, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 171.098.

Les statuts coordonnés au 03/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2015.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015049990/12.

(150057779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.034.

Extrait des résolutions prises par les associées avec effet au 4 mars 2015

1. Monsieur John RALSTON a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Christophe YEREMIAN, administrateur de sociétés, né le 13 juin 1967 à Paris (France), demeurant au 5, rue du General Delestraint, 75016 Paris (France), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Roermond (Phase 4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015050001/17.

(150057399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

S&B Minerals Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 178.488.

Les statuts coordonnés au 13/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015050126/12.

(150057474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Data Center II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.139.

—
In the year two thousand and fifteen, the twenty-fourth day of March,
Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Center II S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170139 (the Company). The Company was incorporated on 6 July 2012 pursuant to a deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2042 of 17 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have last been amended on 15 December 2014, pursuant to a deed recorded by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 152 of 20 January 2015.

The Meeting opens and the Meeting elects Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Barbara SCHMITT, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

(1) amendments to article 5 of the Articles in order to, *inter alia*, re-classify the existing shares of sub-class A1 of the Company into shares of class A of the Company and related deletion of the terms relating to the sub-classes of A shares;

(2) amendment, renumbering and restatement of the articles of association of the Company in their entirety, including the amendments to be made pursuant to the resolution to be passed under item (1) of the Agenda (the amended and restated Articles being referred to as the Amended and Restated Articles), the Company's corporate object remaining unchanged;

(3) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the sole manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the re-classification of the shares in the share register of the Company; and

(4) miscellaneous.

II. It appears from the attendance list that all of the 49,152,211 (forty-nine million one hundred fifty-two thousand two hundred eleven) Class A1 Shares, 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) Class B Shares and 100 (one hundred) Class C Shares (each such capitalised terms as defined in the Articles), having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, are duly represented at the Meeting; the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

III. After having acknowledged that Data Genpar S.à r.l. (the General Partner), being the holder of the unlimited shares of the Company, represented by Mrs. Virginie PIERRU, prenamed, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 23 March 2015, consents to the passing of all the below resolutions, the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

After deliberation, the Meeting has taken, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reclassify the existing 49,152,211 (forty-nine million one hundred fifty-two thousand two hundred eleven) Class A1 Shares (as defined in the Articles) into 49,152,211 (forty-nine million one hundred fifty-two thousand two hundred eleven) Class A Shares.

The Meeting further resolves to delete the terms relating to the sub-classes of Class A Shares (as defined in the Articles), as set out in the Amended and Restated Articles to be adopted under the second resolution.

As a consequence of such re-classification and deletion of the terms relating to the sub-classes of Class A Shares, the Meeting resolves to amend the Articles accordingly and in particular article 5 of the Articles, the content of which shall be included in the second resolution below.

Second resolution

The Meeting acknowledges and resolves to approve the detailed provisions of the Amended and Restated Articles as set forth below.

The Meeting therefore resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

“AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Form and Name. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of “Data Center II S.C.A.” (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner). The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company’s purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 492,522.11 (four hundred and ninety-two thousand five hundred and twenty-two Euros and eleven Cents) represented by forty-nine million one hundred and fifty-two thousand two hundred and eleven (49,152,211) limited shares of class A (the Class A Shares), 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of class B (the Class B Shares) and 100 (one hundred) unlimited shares of class C (the Class C Shares), having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each. The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class C Shares are referred to as the unlimited shares, and the terms limited

shareholder and unlimited shareholder shall be construed accordingly. The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

The Class B Shares shall be held by the Promoter in accordance with the Shareholders Agreement.

Notwithstanding the provisions of this Article 5, any issuance of new Instruments by the Company will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

5.2 Share capital increase and share capital reduction The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, with the consent of the General Partner and in the manner required for amendment of these articles of association (the Articles), as provided for in Article 10.2.

5.3 Distributions to the holders of the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares.

The holders of the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Articles 17.3 and 18.3.

5.4 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.5 Authorisation for the General Partner to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 5,000,000 (five million Euros) represented by a maximum of 500,000,000 Class A Shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on 26 July 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of Class A Shares in accordance with these Articles in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of Class A Shares in accordance with these Articles in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium, with or without an issuance of new Class A Shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attached to any subscription and issuance of Class A Shares pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of Class A Shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The General Partner is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with Class A Shares, such as, without limitation, warrants (the Authorisation Instruments), and (b) issue Class A Shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Authorisation Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue Class A Shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Authorisation Instruments are issued during the Period. The Class A Shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Authorisation Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions of the Authorisation Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.4, in connection with an issuance of new Class A Shares and Authorisation Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of Class A Shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Authorisation Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any

person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

5.6 Equalisation Distribution

The holders of Class A Shares shall be entitled to receive a one-off special cash distribution out of the share premium of the Company for an amount of EUR 2,490,518.25 (the Equalisation Distribution) subject to and after a distribution of a corresponding amount is made by way out of the share premium by Data Center Infrastructure S.à r.l. to the Company in its capacity as shareholder of Data Center Infrastructure S.à r.l. The Equalisation Distribution shall be decided by the General Meeting on a date which shall be no earlier than the date of the distribution from Data Center Infrastructure S.à r.l. to the Company referred to above and no later than 4 (four) days after such date.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.5 Redeemable shares

The Class B Shares and the Class C Shares shall be redeemable shares under article 49-8 of the Companies Act for the purpose of their redemption pursuant to Article 11.2.

Art. 7. Transfer of shares. A transfer of shares may be performed by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The unlimited shares may only be transferred to a person that is appointed as General Partner by a General Meeting at the time such transfer is effective.

Any transferee of shares must adhere to the Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transfer restrictions on shares by a shareholder of the Company under the Shareholders Agreement must be recorded in the share register next to such shareholder's name. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders' Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement.

Art. 8. Liability of the shareholders. The holders of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

Art. 9. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

Art. 10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.

10.1 Place and time of the annual General Meeting and other General Meetings

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the

convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 14:30. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10.2 Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

(a) Right and obligation to convene a General Meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

(b) Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), if any.

(c) Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

(d) Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

The General Meeting may pass resolutions on any matter only with the consent of the General Partner, except for any resolutions relating to the removal or replacement of the General Partner which do not require the consent of the General Partner as set out in Article 11.2.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

(e) Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

(f) Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to

each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

(g) Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(h) Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

(i) Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

Art. 11. Management.

11.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by the General Partner who is Data Genpar S.a r.l.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

11.2 Appointment and Removal of the General Partner

The General Partner shall be designated in these Articles.

The General Partner may be removed and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles under the Companies Act only:

(i) for Cause; or

(ii) if for any reason (a) New Holdco DC and New Holdco Services cease to be S.à r.l. Shareholders or (b) ColData 4 ceases to hold New Holdco Instruments in each of the New Holdcos, in each case upon the written approval of the Limited Shareholder.

The General Partner shall not have any veto rights with respect to any resolution of the General Meeting regarding the removal or replacement of the General Partner.

11.3 Removal for Cause

In the event of a removal for Cause of the General Partner, all the Instruments of the General Partner and the Promoter shall be converted to that of a Limited Shareholder at their subscription price.

11.4 Remuneration of the General Partner

The General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

12.2 Delegation to perform specific functions and committees

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The General Partner may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

13.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 12.1.

13.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 14. Supervisory board (Conseil de surveillance) - Independent auditor (Réviseur d'entreprises agréé / Cabinet de révision agréé). The affairs of the Company shall be supervised by a supervisory board (conseil de surveillance) composed of at least three board members (the Supervisory Board).

However, no Supervisory Board shall be required to be established, in the event that one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting in accordance with applicable Luxembourg law to perform the statutory audit of the annual accounts. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a services agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

The Supervisory Board shall have the powers of the statutory auditor set out in article 62 of the Companies Act.

The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The board members of the Supervisory Board shall be elected by the General Meeting for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The General Meeting shall determine the remuneration, if any, of the board members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least two days prior notice. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 16. Annual accounts.

16.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

16.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (if any), who will thereupon draw up its report.

16.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner and of the Supervisory Board or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 17. Allocation of results.

17.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

17.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 17.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 17.3.

17.3 Rules regarding distributions

Subject to mandatory rules regarding repayment of principal amounts invested under the relevant Instruments, any distributions by the Company of the aggregate of the net proceeds of the Company shall be distributed under the Class A Shares held by the Limited Shareholders, the Class B Shares held by the Promoter and Class C Shares held by the General Partner or any other Instruments that may be held by the shareholders and shall be made in accordance with the following provisions and in the following order,:

(i) Firstly, 100% of the net proceeds to the Limited Shareholders up to the aggregate amount of their Funded Commitments to the Company (the Funded Investment);

(ii) Secondly, 100% of the net proceeds to the Limited Shareholders in proportion to their Funded Commitments to the Company until they have received distributions equal to a 10% IRR based on their Funded Investment;

(iii) Thirdly, 80% of the net proceeds to the Limited Shareholders in proportion to their Funded Commitments to the Company and 20% of the net proceeds to the Promoter until the Limited Shareholders have received distributions equal to a 15% IRR (the Preferred Return) based on their Funded Investment;

(iv) Fourthly, 50% of the net proceeds to the Limited Shareholders and 50% of the net proceeds to the Promoter until the Promoter has received in aggregate an amount equal to 20% of the aggregate amounts distributed under item (ii), (iii) and this item (iv) (Catch Up);

(v) Fifthly, an amount equal to the nominal value of the Class C Shares of the General Partner plus 5% of the nominal value of those Class C Shares to the General Partner; and

(vi) Sixthly, 80% to the Limited Shareholders and 20% to the Promoter;

(the Preferred Return, the Catch Up and the 20% payment under item (vi) to the Promoter being the Carried Interest of the Promoter).

For the purpose of determining the rights to distributions of the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, the computation of the net proceeds referred to in each of the items (i) through (iv) and item (vi) of this Article 17.3 shall (a) include all distributions made under any Instruments held by the Company's shareholders and (b) exclude the Equalisation Distribution to be made to the Class A Shares pursuant to Article 5.6..

17.4 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in Article 17.3.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in Article 17.3.

17.5 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 General Partner

The Company shall not be dissolved in case the General Partner is removed or in case of its death, bankruptcy, legal incapacity or inability to act.

18.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 10.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities in accordance with the rules regarding distributions set out in Article 17.3.

Art. 19. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Art. 20. Definitions. In the present Articles of association, next to any other terms defined in these Articles, the following words and expressions shall have the meanings set out below:

Business Day means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg and Paris for normal business;

Capital Contribution means, in respect of each of the Company and Data Services II S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the amount as it may be shown in the Shareholders Agreement as contributed in the way of capital as Class A Shares by such Limited Shareholder to each of the Company and Data Services II S.C.A. at the relevant time;

Cause means a material breach of the Shareholders Agreement or the articles of association of any of the Company or the articles of association of Data Services II S.C.A. by the General Partner, which material breach continues for a period of thirty (30) days (or if the material breach can be cured but is not capable of being cured within such thirty (30) day period, such longer period of time as is necessary to cure such material breach provided that such cure is diligently pursued during and after such thirty (30) day period, but in no event shall such cure period exceed one hundred twenty (120) days) following the receipt by the General Partner of notice of such material breach from the Supervisory Committees (which notice shall be sent upon the determination by the Supervisory Committees that such material breach exists);

ColData 4 means ColData 4 (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 121.379, whose registered office is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Commitment means, in respect of each of the Company and Data II Services S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the total amount as agreed to be committed to the Company and Data II Services S.C.A., as joint creditors, as capital in the form of Class A Shares and as IB Loans, as it may be recorded from time to time in the Shareholders Agreement;

Drawdown Notice means a draw down notice requesting payment of Unfunded Commitments with respect to the Company on the terms and conditions that may be set in the Shareholders Agreement;

Funded Commitments means that portion of a Limited Shareholder's Commitment which has been advanced by the Limited Shareholders following the issue of a Drawdown Notice (whether in respect of the Capital Contribution or the IB Loan Contribution), as to be adjusted pursuant to the Shareholders Agreement;

IB Loans means, in respect of each of the Company and Data Services II S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, any interest bearing loan granted by a Limited Shareholder as an advance to the Company or Data Services II S.C.A., as the case may be, under an interest bearing facility agreement on the terms and conditions that may be set out in the Shareholders Agreement;

IB Loan Contribution means in respect of each of the Company and Data Services II S.C.A. and in respect of each Limited Shareholder, the amount of Commitment as it may be shown in the Shareholders Agreement as contributed by such Limited Shareholder to each of the Company and Data Services II S.C.A. under IB Loans at the relevant time;

Instruments means (a) the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares as well as any other shares in the capital of the Company as well as any other equity instrument of the Company, including without limitation beneficiary units (parts bénéficiaires) and the Management TPECs, (b) any interest bearing loans and other loans made to the Company or debt instruments issued by the Company and (c) convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instrument or agreement, such as warrants and options, entitling its holder to subscribe for or be allocated with any of the instruments referred to under items (a) or (b) above;

IRR means as to any shareholder of the Company, and on any date, the annual discount rate equivalent to an annual rate, which establishes the present value on such date of determination of all distributions made to such shareholder of the Company as being equal to the present value at the same annual discount rate on such date of determination of the Funded Commitments, that annual rate being compounded annually from the date of the first such Funded Commitment. For these purposes, the foregoing calculation shall be made on the basis that all amounts used in deriving the IRR are in Euros;

Limited Shareholder means any holder of Class A Shares and Limited Shareholder shall be construed accordingly;

Management TPECs means any tracking preferred equity certificates that may be issued by the Company to the Promoter;

New Holdco DC means Data Center S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 193221, whose registered office is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

New Holdco Services means Data Services S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 193216, whose registered office is located at 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

New Holdcos means New Holdco DC and New Holdco Services;

New Holdco Instruments shall mean "Instruments" as defined in the New Holdcos Shareholders Agreement;

New Holdcos Shareholders Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the New Holdcos vis-à-vis the New Holdcos, that may be entered from time to time by the shareholders of the New Holdcos, any other parties thereto (if any) and the New Holdcos, as it may be amended from time to time;

Promoter means Data Managers S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 169.850, whose registered office is located at

121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, or any of its transferees in accordance with the Shareholders Agreement;

S.à r.l. Shareholders shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

Shareholders Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time;

Supervisory Committee means the supervisory committee established by the General Partner representing the Limited Shareholders of the Company in accordance with the Shareholders Agreement; and

Unfunded Commitments means with respect to each Limited Shareholder at any given time, such Limited Shareholder's Commitment adjusted as follows: (i) reduced by such Limited Shareholder's Funded Commitments, and (ii) increased by any refunds of Funded Commitments as it may be further set out in the Shareholders Agreement."

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the General Partner, as well as any manager of Colony Luxembourg S.à r.l. having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.540) to, in the name and on behalf of the Company, proceed to the registration of the re-classification of the Class A1 Shares into Class A Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

There being no further business on the Agenda of the Meeting, the Chairman declares the Meeting closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de mars,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Data Center II S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B170139 (la Société). La Société a été constituée en date du 6 juillet 2012 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2042 en date du 17 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 15 décembre 2014, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations N° 152 en date du 20 janvier 2015.

L'Assemblée s'ouvre et l'Assemblée nomme Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, comme président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur de l'Assemblée Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble ci-après le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le représentant de tous les actionnaires, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

Le Bureau ainsi constitué, le Président constate et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(1) Modifications de l'article 5 des Statuts afin, inter alia, de re-classifier les actions de sous-classe A1 existantes de la Société en actions de classe A de la Société et radiation des termes se rapportant aux actions de sous-classe A1;

(2) Modification, renumérotation et refonte des statuts de la Société dans leur intégralité, incluant les modifications devant être faites suite à la résolution prise sous le point (1) de l'Ordre du Jour (les Statuts modifiés et remaniés étant définis comme les Statuts Modifiés et Remaniés), l'objet social de la Société restant inchangé;

(3) Modification du registre des actions de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant unique de la Société de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la reclassification des actions dans le registre des actions de la Société; et

(4) divers.

II. Il apparaît de la liste de présence que la totalité des 49.152.211 (quarante-neuf millions cent cinquante-deux mille deux cent onze) Actions de Classe A1, 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) Actions de Classe B et 100 (cent) Actions de Classe C (chaque terme commençant par une majuscule s'entendant comme défini dans les Statuts), ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune, est dûment représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonçant aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'Ordre du Jour, qui leur a été communiqué auparavant.

III. Après avoir pris connaissance que Data Genpar S.à r.l. (le Gérant Commandité), est le détenteur des actions de commanditaire de la Société, représenté par Mme Virginie PIERRU, prénommée, en vertu d'un pouvoir donné le 23 mars 2015, consent à l'approbation de toutes les résolutions ci-dessous, l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'Ordre du Jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de re-classifier les 49.152.211 (quarante-neuf millions cent cinquante-deux mille deux cent onze) Actions de Classe A1 existantes (telle que définies dans les Statuts) en 49.152.211 (quarante-neuf millions cent cinquante-deux mille deux cent onze) Actions de Classe A.

L'Assemblée décide de plus d'effacer les termes se rapportant aux sous-classes des Actions de Classe A (tels que définies dans les Statuts), tel qu'ils apparaissent dans les Statuts Modifiés et Remaniés devant être adopté dans la troisième résolution.

Il résulte de cette re-classification et de la radiation des termes se rapportant aux sous-classes des Actions de Classe A, l'Assemblée décide de modifier les Statuts en conséquence et plus particulièrement l'article 5 des Statuts dont le contenu est inclus dans la deuxième résolution ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte et décide d'approuver les provisions détaillées dans les Statuts Modifiés et Remaniés comme ils apparaissent ci-dessous.

L'Assemblée décide dès lors de modifier les Statuts. En conséquence de ces modifications, l'Assemblée décide de plus de renumérotter et remanier les Statuts dans leur intégralité et, pour autant que de besoin, insérer ou modifier tout intitulé dans les Statuts, de façon à leur donner la teneur suivante:

“STATUTS MODIFIÉS ET REMANIÉS

1. Forme et Dénomination. Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de «Data Center II S.C.A.» (la Société).

2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions.

La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 492,522.11 (quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-deux euros et onze centimes), représenté par quarante-neuf millions cent cinquante-deux mille deux cent et onze (49,152,211) actions de commandité de classe A (les Actions de Classe A), 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de commandité de classe B (les Actions de Classe B) et 100 (cent) action de commanditaire de classe C (les Actions de Classe C), ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro). Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement appelées actions de commanditaire, et les Actions de Classe C sont appelées actions de commandité. Les termes actionnaire commandité et actionnaire commanditaire sont à interpréter en conséquence. Les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire est à interpréter en conséquence.

Les Actions de Class B sont détenues par le Promoteur conformément au Pacte d'Actionnaires.

Nonobstant les stipulations de l'Article 5, toute émission de nouveaux Instruments par la Société devra être faite conformément aux dispositions pertinentes du Pacte d'Actionnaires.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, avec l'accord du Gérant Commandité, statuant comme en matière de modification des présents statuts (les Statuts), tel que prévu à l'Article 10.2.

5.3 Distributions aux détenteurs des Actions de Classe A, aux Actions de Classe B et aux Actions de Classe C

Les détenteurs des Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C pourront recevoir des distributions, par voie de distributions de dividendes, de rachats d'actions ou de toute autre manière, conformément aux Articles 17.3 et 18.3.

5.4 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au prorata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.5 Autorisation pour le Gérant Commandité d'augmenter le capital

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 5.000.000 (cinq millions d'euros) représenté par un maximum de 500.000.000 (cinq cent millions) d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 26 juillet 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette

date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'Actions de Classe A conformément aux présents Statuts en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'Actions de Classe A conformément aux présents Statuts en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission, avec ou sans émission de nouvelles Actions de Classe A.

Le Gérant Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'Actions de Classe A conformément au pouvoir qui lui est conféré en vertu du présent Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'Actions de Classe A, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Gérant Commandité est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des Actions de Classe A ou de se voir attribuer des Actions de Classe A, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments Autorisés), et (b) à émettre des Actions de Classe A sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments Autorisés et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments Autorisés soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des Actions de Classe A en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments Autorisés soient émis pendant la Période. Les Actions de Classe A devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments Autorisés peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments Autorisés, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant Commandité est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.4, portant sur l'émission de nouvelles Actions de Classe A et d'instruments Autorisés et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des Actions de Classe A devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission, en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments Autorisés, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant Commandité conformément à l'Article 5, et le Gérant Commandité prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

6.3 Propriété et copropriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'Actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

6.5 Actions Rachetables

Les Actions de Classe B et les Actions de Classe C sont considérées comme des actions rachetables, conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915, pour tout ce qui concerne leur rachat en vertu de l'Article 11.2

7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Les actions de commandité pourront seulement être transférées à une personne désignée au moment où le transfert est effectif comme Gérant Commandité à l'occasion d'une Assemblée Générale.

Tout cessionnaire d'actions doit adhérer au Pacte d'Actionnaires avant la cession de toute action. Les restrictions de transfert sur les actions par un actionnaire de la Société en vertu du Pacte d'Actionnaires doivent être inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société à côté du nom dudit actionnaire. Les opérations sur les actions effectuées sans respecter les dispositions des restrictions de transfert stipulées dans le Pacte d'Actionnaires ne seront pas applicables à la Société, et la Société n'inscrira pas dans son registre d'actionnaires une telle opération.

L'actionnaire concerné veillera à ce que tout tiers qui souhaite acquérir des actions effectue les démarches nécessaires afin d'évaluer si la cession d'actions envisagée est soumise à des restrictions de transfert conformément au Pacte d'Actionnaires.

8. Obligations des actionnaires. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915.

9. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts.

10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

10.1 Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle et des autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14 heures 30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

(a) Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

(b) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

(c) Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

(d) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

L'Assemblée Générale peut passer des résolutions sur toute matière avec le consentement du Gérant Commandité, sauf pour les résolutions relatives à la démission ou au remplacement du Gérant Commandité qui ne requièrent pas l'accord de ce dernier, tel que stipulé à l'Article 11.2.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

(e) Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(f) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-deux) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

(g) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

(h) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

(j) Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

11. Administration de la société.

11.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société sera gérée par le Gérant Commandité, qui est Data Genpar S.à r.l.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

11.2 Nomination et Révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est désigné par ces Statuts.

Le Gérant Commandité peut être révoqué et / ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la manière requise pour la modification des statuts en vertu de la Loi uniquement:

(i) pour Motif; ou

(ii) si, pour une raison quelconque (a) New Holdco DC et New Holdco Services cesseraient d'être Actionnaires S.à r.l ou (b) ColData 4 cesse de détenir des New Holdco Instruments dans chacune des New Holdcos, dans chaque cas à l'approbation écrite de l'actionnaire commanditaire.

11.3 Révocation pour Motif

Dans le cas d'une révocation pour Motif du Gérant Commandité, tous les Instruments du Gérant Commandité et du Promoteur sont convertis à ceux d'un Actionnaire Commanditaire à leur prix de souscription.

11.4 Rémunération du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est éligible à recevoir une rémunération de la part de la Société dont le montant sera approuvé par l'Assemblée Générale.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

12.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

13. Signatures autorisées.

13.1 Pouvoir de signature du Gérant Commandité

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

13.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 12.1 ci-dessus.

13.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

14. Conseil de surveillance - Reviseur d'entreprises agréé ou Cabinet de révision agréé. Les affaires de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun conseil de surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un conseil de surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant Commandité qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant Commandité fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat maximum renouvelable de six années.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant Commandité.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins deux jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrits dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres

présents ou représenté à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Comptes annuels.

16.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

16.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant Commandité et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, s'il en existe, qui rédige un rapport sur cette base.

16.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant Commandité, le rapport du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

17. Affectation des résultats.

17.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

17.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que de la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'Article 17.1. et aux règles de distribution fixées à l'Article 17.3.

17.3 Règles de Distribution

Sous réserve des règles obligatoires de repayment des montants en principal investis en vertu des Instruments concernés, toute distribution par la Société du total des produits nets de la Société doit être distribué aux Actions de Classe A détenues par les Actionnaires Commanditaires, aux Actions de Classe B détenues par le Promoteur et aux Actions de Classe C détenues par le Gérant Commandité ou tout autre Instrument qui pourrait être détenu par les actionnaires et doit être effectuée conformément aux modalités et dans l'ordre suivants:

(i) Premièrement, 100% des produits nets iront aux Actionnaires Commanditaires jusqu'au montant total de leurs Engagements Financés envers la Société (l'Investissement Financé);

(ii) Deuxièmement, 100% des produits nets iront aux Actionnaires Commanditaires proportionnellement à leurs Engagements Financés envers la Société jusqu'à ce qu'ils aient perçu des distributions égales à 10% du TRI sur la base de leur Investissement Financé;

(iii) Troisièmement, 80% des produits nets iront aux Actionnaires Commanditaires proportionnellement à leurs Engagements Financés envers la Société et 20% des produits nets iront au Promoteur jusqu'à ce que les Actionnaires Commanditaires aient reçu des distributions égales à 15% du TRI (le Rendement Privilégié) sur la base de leur Investissement Financé;

(iv) Quatrièmement, (Rattrapage (Catch-Up)) 50% des produits nets iront aux Actionnaires Commanditaires et 50% des produits nets iront au Promoteur jusqu'à ce que ce dernier ait perçu un montant total égal à 20% du total des montants distribués sous les points (ii), (iii) et le présent point (iv);

(y) Cinquièmement, un montant égal à la valeur nominale des Actions de Classe C du Gérant Commandité, plus 5% de la valeur nominale des Actions de Classe C iront au Gérant Commandité; et

(vi) Sixièmement, 80% iront aux Actionnaires Commanditaires et 20% iront au Promoteur;

(le Rendement Privilégié, le Rattrapage (Catch-Up) et le paiement de 20% mentionné au point (vi) destiné au Promoteur représentent l'Intéressement Différé du Promoteur).

Dans le cadre de la détermination des droits à recevoir des distributions par les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B et d'Actions de Classe C, le calcul des produits nets mentionnés aux points (i) à (iv) et au point (vi) du présent Article 17.3 inclut toutes les distributions effectuées pour tous les Instruments détenus par les actionnaires de la Société

17.4 Dividendes intérimaires

Le Gérant Commandité pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles de distribution stipulées à l'Article 17.3 ci-dessus.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles de distribution stipulées à l'Article 17.3 ci-dessus.

17.5 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant Commandité et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Gérant Commandité

La Société ne sera pas dissoute en raison de la révocation, du décès, de la banqueroute, de l'incapacité légale ou de l'incapacité d'agir du Gérant Commandité.

18.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires seront distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société, conformément aux règles de distribution stipulées à l'Article 17.3 ci-dessus.

19. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

20. Définitions. Dans les présents Statuts, outre les termes définis en tant que tels dans les Statuts, les termes et expressions suivants auront la signification suivante:

Actionnaire Commanditaire désigne un détenteur d'Actions de Classe A et Actionnaires Commanditaires sera interprété en conséquence;

Actionnaires S.à r.l. a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires

Apport de Capital désigne, pour la Société ainsi que pour Data Services S.C.A. et relativement à chaque Actionnaire Commanditaire, le montant indiqué dans le Pacte d'Actionnaires apporté en capital sous la forme d'Actions de Classe A par un tel Actionnaire Commanditaire à la Société ainsi qu'à Data Services S.C.A. à un moment donné;

Apport en Prêt PPI désigne à la fois pour la Société et pour Data Services S.C.A., ainsi que pour chacun des Actionnaires Commanditaires, le montant d'Engagement déterminé dans le Pacte d'Actionnaires, apporté à un certain moment par un tel Actionnaire Commanditaire à la Société ainsi qu'à Data Services S.C.A. en vertu de Prêts PPI;

Avis de Tirage désigne un avis de tirage pour le versement des Engagements Non-Financés de la Société conformément aux conditions définies dans le Pacte d'Actionnaires;

Comité de Supervision désigne le comité de supervision établi par le Gérant Commandité représentant les Actionnaires Commanditaires de la Société, conformément au Pacte d'Actionnaires;

ColData 4 signifie ColData 4 (Lux) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.379, ayant son siège social au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Engagement désigne, à la fois pour la Société et pour Data Services S.C.A., ainsi que pour chaque Actionnaire Commanditaire, le montant total prévu pour être engagé envers la Société et Data Services S.C.A., comme créanciers conjoints, en tant que capital sous la forme d'Actions de Classe A et de Prêts PPI, tel que spécifié dans le Pacte d'Actionnaires;

Engagements Financés désigne la part des Engagements d'un Actionnaire Commandité qui a été avancée par les Actionnaires Commanditaires suite à l'émission d'un Avis de Tirage (qu'il s'agisse d'un Apport en Capital ou d'un Apport en Prêt PPI), selon l'ajustement déterminé par le Pacte d'Actionnaires;

Engagement Financé S.à r.l. a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Engagements Non-Financés désigne, pour chaque Actionnaire Commanditaire à un moment donné, l'Engagement dudit Actionnaire Commanditaire ajusté de la manière suivante: (i) diminué des Engagements Financés dudit Actionnaire Commanditaire, et (ii) augmenté de tout refinancement des Engagements Financés, tel que développé dans le Pacte d'Actionnaires;

Instruments désigne (a) les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, ainsi que toutes les autres actions du capital social de la Société et tous autres instruments participatifs de la Société, y inclus et sans restriction les parts bénéficiaires et les Management TPECs, (b) tous prêts porteurs d'intérêts ainsi que tous autres prêts envers la Société ou instruments de dette émis par la Société, et (c) toutes obligations convertibles, ainsi que tous autres

instruments de dette convertibles, obligations portant des droits de souscription ou tous autres instrument ou conventions, tels que des warrants et des marchés à primes (options), permettant à leur détenteur de souscrire à ou de se voir attribuer l'un des instruments désignés aux points (a) ou (b) ci-dessus;

Instruments Nouvelles Holdcos signifie «Instruments» tel que défini dans le Pacte d'Actionnaires Nouvelles Holdcos;

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg et Paris dans le cadre de leurs activités normales;

Management TPECs désigne tous les tracking preferred equity certificates qui pourraient être émis par la Société au Promoteur;

Master Vehicle signifie Data Genpar Master Vehicle S.C.S., une société en commandite simple de droit Luxembourgeois, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176585, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Motif désigne une violation substantielle du Pacte d'Actionnaires ou des statuts de la Société ou des statuts de Data Services S.C.A. par le Gérant Commandité, sur une période de trente (30) jours (ou, s'il peut être remédié à cette violation substantielle, mais pas dans la période de trente (30) jours, toute période de temps nécessaire pour y remédier, à condition que le remède soit employé de manière idoine pendant et après ladite période de trente (30) jours, sans toutefois que la durée dépasse les cent vingt (120) jours) suivant la réception par le Gérant Commandité d'un avis l'informant de la violation substantielle émanant des Comités de Supervision (lequel avis étant envoyé par les Comités de Supervision une fois qu'ils ont identifié l'existence d'une violation substantielle);

Nouvelle Holdco DC désigne Data Services S.C.A. une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193221, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Nouvelle Holdco Services désigne Data Services S.C.A. une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193216, ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Nouvelles Holdcos désigne Nouvelle Holdco DC et Nouvelle Holdco Services;

Pacte d'Actionnaires désigne une convention d'actionnaires définissant, entre autres, les droits et obligations des actionnaires de la Société à l'égard de la Société, pouvant être conclue à un moment donné entre les actionnaires de la Société et la Société elle-même, et pouvant être modifiée dans le temps;

Pacte d'Actionnaires Nouvelles Holdcos désigne une convention d'actionnaires définissant, entre autres, les droits et obligations des actionnaires des Nouvelles Holdcos à l'égard des Nouvelles Holdcos, pouvant être conclue à un moment donné entre les actionnaires des Nouvelles Holdcos et d'autres parties et les Nouvelles Holdcos, et pouvant être modifiée dans le temps;

Prêts PPI désigne, à la fois pour la Société et pour Data Services S.C.A., ainsi que pour chacun des Actionnaires Commandités, un prêt portant des intérêts accordé par un Actionnaire Commanditaire en tant qu'avance à la Société ou à Data Services S.C.A., selon le cas, en vertu d'une convention de prêt portant des intérêts, dans les conditions prévues par le Pacte d'Actionnaires;

Prêt PPI S.à r.l. a la signification qui lui est attribuée dans le Pacte d'Actionnaires;

Promoteur désigne Data Managers S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.850, sise au 2121, avenue de la Faiënerie, L-1511, Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, ou l'un de ses cessionnaires, conformément au Pacte d'Actionnaires;

S.à r.l.s signifie Data Center Infrastructure S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170137, sise au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, et Data Center Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170770, sise au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg; et

TRI désigne, pour un actionnaire de la Société, à une date donnée, le taux d'escompte annuel équivalent à un taux annuel, établissant la valeur actuelle à la date de la détermination de toutes les distributions effectuées en faveur d'un tel actionnaire, comme une valeur égale à la valeur actuelle au même taux d'escompte annuel à la date de détermination des Engagements Financés, ce taux annuel étant cumulé annuellement à partir de la date du premier Engagement Financé. A ces fins, le calcul reposera sur l'hypothèse que tous les montants utilisés pour calculer le TRI sont exprimés en euros.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec donne pouvoir et autorité à tout à tout gérant du Gérant Commandité, ainsi qu'à tout gérant de Colony Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.540) de procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement de la re-classification des Actions de Classe A1 en Actions de Classe A dans le registre des actions de la Société et de pourvoir à tout formalité en découlant.

Plus aucun point ne figurant sur l'Ordre du Jour de l'Assemblée ne restant à traiter, le Président clos l'Assemblée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à trois mille euros (3.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Redange-sur-Attert.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 26 mars 2015. Relation: DAC/2015/5211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015049764/1090.

(150057368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Runway Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 192.980.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of March,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its office address at World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP015303,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 11 March 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) that EQT Mid Market GP B.V., acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed, is the sole shareholder of Runway Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.980, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 9 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 190 of 23 January 2015 (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder, representing the whole corporate capital of the Company has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one Cent (EUR 0.01) and subsequently to increase the number of shares to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares. The sole shareholder resolves to allocate the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares to the sole shareholder, in the proportion of one hundred (100) new shares for one (1) existing share.

Second resolution

The sole shareholder resolves to create one new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) and to convert the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create nine (9) classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H and I shares, each share having a nominal value of one Cent (EUR 0.01).

The sole shareholder decides that the articles of association shall be amended to determine the financial rights attached to each of the classes of shares and their conditions of repurchase and cancellation.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million ninety-eight thousand six hundred and ten Euro (EUR 1,098,610), to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million one hundred and eleven thousand one hundred and ten Euro (EUR 1,111,110) by the creation and the issue of:

- nine million eight hundred and sixty-one thousand two hundred (9,861,200) ordinary shares;
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class A shares;
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class B shares;
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class C shares;
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class D shares;
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class E shares;
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class F shares;
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class G shares;
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class H shares; and
- eleven million one hundred and eleven thousand (11,111,000) class I shares;

of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, being one hundred and nine million eight hundred and sixty-one thousand (109,861,000) new shares in total.

The one hundred and nine million eight hundred and sixty-one thousand (109,861,000) new shares with a nominal value of one Cent each together with a share premium of fifty-eight million nine hundred and sixty-one thousand three hundred and ninety Euro (EUR 58,961,390) has been allocated to EQT Mid Market GP B.V., acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, prenamed, as follows by incorporating into the share capital an amount of sixty million sixty thousand Euro (EUR 60,060,000) from the capital contribution reserve, which is a the free disposal of the Company:

- nine million eight hundred and sixty-one thousand two hundred (9,861,200) ordinary shares together with a share premium attached to the ordinary shares in the amount of three hundred and fifty-five thousand four hundred and nineteen Euro and twenty-five Cent (EUR 355,419.25);
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class A shares together with a share premium attached to the class A shares in the amount of three hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty Euro and twenty-five Cent (EUR 355,420.25);
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class B shares together with a share premium attached to the class B shares in the amount of three hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty Euro and twenty-five Cent (EUR 355,420.25);
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class C shares together with a share premium attached to the class C shares in the amount of three hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty Euro and twenty-five Cent (EUR 355,420.25);
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class D shares together with a share premium attached to the class D shares in the amount of three hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty Euro and twenty-five Cent (EUR 355,420.25);
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class E shares together with a share premium attached to the class E shares in the amount of three hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty Euro and twenty-five Cent (EUR 355,420.25);
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class F shares together with a share premium attached to the class F shares in the amount of three hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty Euro and twenty-five Cent (EUR 355,420.25);
- eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class G shares together with a share premium attached to the class G shares in the amount of three hundred and fifty-five thousand four hundred and twenty Euro and twenty-five Cent (EUR 355,420.25) - eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100)

class H shares together with a share premium attached to the class H shares in the amount of thirty-four million two hundred and seventy-nine thousand one hundred and thirty-nine Euro (EUR 34,279,139);

- eleven million one hundred and eleven thousand (11,111,000) class I shares together with a share premium attached to the class I shares in the amount of twenty-one eight hundred and thirty-eight thousand eight hundred and ninety Euro (EUR 21,838,890).

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend articles 6.1 and 6.2 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million one hundred and eleven thousand one hundred and ten Euro (EUR 1,111,110) represented by one hundred and eleven million one hundred and eleven thousand (111,111,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, fully paid up, divided into:

- (i) eleven million one hundred and eleven thousand two hundred (11,111,200) ordinary shares (the “Ordinary Shares”);
 - (ii) eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class A shares (the “Class A Shares”);
 - (iii) eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class B shares (the “Class B Shares”);
 - (iv) eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class C shares (the “Class C Shares”);
 - (v) eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class D shares (the “Class D Shares”);
 - (vi) eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class E shares (the “Class E Shares”);
 - (vii) eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class F shares (the “Class F Shares”);
 - (viii) eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class G shares (the “Class G Shares”);
 - (ix) eleven million one hundred and eleven thousand one hundred (11,111,100) class H shares (the “Class H Shares”);
- and
- (x) eleven million one hundred and eleven thousand (11,111,000) class I shares (the “Class I Shares”).

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class G Shares are hereinafter referred to as the “Ordinary Alphabet Shares” and the Class H Shares and the Class I Shares are hereinafter referred to as the “Preference Alphabet Shares and together with the Ordinary Alphabet Shares the “Alphabet Shares”. The Ordinary Shares and/or the Alphabet Shares are referred to as the “Shares” and “Share” shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually a “Shareholder”.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of Alphabet Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Alphabet Shares through the repurchase and cancellation of all the Alphabet Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Alphabet Shares such cancellations and repurchases of Alphabet Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

In the event of a reduction of capital through the repurchase and the cancellation of a class of Alphabet Shares (in the order provided for in the paragraph above):

(i) the class of Preference Alphabet Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount 1 (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Preference Alphabet Shares of the repurchased and cancelled class of Preference Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Preference Alphabet Share of the relevant class held by them and cancelled.

(ii) the class of Ordinary Alphabet Shares gives right the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount 2 (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of Ordinary Alphabet Shares of the repurchased and cancelled class of Ordinary Alphabet Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Ordinary Alphabet Share of the relevant class held by them and cancelled.

The “Cancellation Value Per Share” shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class of Alphabet Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such class of Alphabet Shares.

The “Total Cancellation Amount” shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount for each of the classes of the Alphabet Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Alphabet Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

“Available Amount 1” shall mean to the extent permitted by the Law, the sum of (i) the amount of share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of Preference Alphabet Shares to be cancelled, (ii) the share premium attached to the Preference Alphabet Shares, (iii) the Preferred Dividends (including any Special Preferred Dividend Reserves and Catch Up Amount) relating to the Class H Shares repurchased.

“Available Amount 2” shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of Ordinary Alphabet Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) and the Available Amount 1 so that:

$$AA 2 = (NP + P + CR) - (L + LR + AA 1)$$

Whereby:

AA 1 = Available Amount 1

AA 2 = Available Amount 2

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and Legal Reserve reduction relating to the class of Ordinary Alphabet Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

For the purposes of these Articles “Catch Up Amount” has the meaning given to it in article 16.

For the purposes of these Articles, “Interim Accounts” shall mean the interim accounts of the Company under Luxembourg GAAP as at the relevant Interim Account Date.

For the purposes of these Articles, “Interim Account Date” shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Alphabet Shares.

For the purposes of these Articles “Legal Reserve” has the meaning given to it in article 16.

For the purposes of these Articles “Preferred Dividends” has the meaning given to it in article 16.

For the purposes of these Articles “Special Preferred Dividend Reserves” has the meaning given to it in article 16.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up an issue premium account, into which any issue premium paid on any Share is transferred. Any amount paid by any Shareholder on a issue premium account created exclusively for the Ordinary Shares or a class of Alphabet Shares shall remain attach to the Ordinary Shares or such relevant class of Alphabet Shares and to which respectively the holders Ordinary Shares or the holders of such Alphabet Shares shall only be entitled to. The amount of the issue premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve or other reserves.”

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 12. Interim dividends.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends in compliance with article 16 of the Articles on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.”

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 16. Profits - Reserves.**

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

16.3. After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s) in compliance with this Article 16.

16.4. In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of class of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions (the “Preferred Dividends”) with respect to such year in an amount of (i) eight per cent (8%) of the nominal value of the Class H Shares and the related share premium (not yet repaid) and (ii) the Preferred Dividend not distributed in previous years related to the Class H Shares (the “Special Preferred Dividends Reserve”) and then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Alphabet Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class I Shares) have been repurchased and cancelled at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Alphabet Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class H Shares). For the avoidance of doubt, in the event of a repurchase of the Class I Shares, the holders of the Class H Shares will be entitled to the remainder of any dividend distribution in addition to the Preferred Dividends.

To the extent that the Preferred Dividends are not distributed in any year, despite the existence of profits available for that purpose, the amount of the Preferred Dividends (i) shall be allocated to the Special Preferred Dividends Reserves of the Class H Shares and (ii) shall be available for preference distributions to the holders of Class H Shares at the time of the next distribution of dividends of the Company subject to the Shareholders’ approval in a Shareholders’ resolution.

If the Preferred Dividends are not distributed in full or have been distributed only in part during one or more particular years, the entitlement to full annual Preferred Dividends shall continue to accrue until it is completely paid. If and to the extent that subsequently, profits are made, the entitlement to a full Preferred Dividend accrues and become payable, putting the holder in a position as if the full Preferred Dividend would have accrued in each year (the “Catch-Up Amount”).

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the applicable provisions of such Law.”

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to amend article 17.4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

“ **17.4.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions in Article 16 hereof.”

Ninth resolution

The sole shareholder resolves to allocate the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) from the capital contribution reserve to the legal reserve of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 7,000.- EURO.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version

L'an deux mille quinze, le onze mars,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam et son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 55314295 agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse professionnelle au World Trade Center Schiphol, H-Tower, 4th floor, Schiphol Boulevard 355, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP015303, représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) qu'EQT Mid Market GP B.V., agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, préqualifiée, est l'associé unique de Runway Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.980, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 janvier 2015, (la «Société»).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prémentionné, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société et ainsi de la fixer à un cent (0,01 EUR) et par conséquent d'augmenter le nombre de parts sociales à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales. L'associé unique décide d'attribuer les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales à l'associé unique dans la proportion de cent (100) parts sociales nouvelles pour une (1) part sociale existante.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer neuf (9) catégories de parts sociales de la Société, lesquelles seront désignées comme les parts sociales de catégories A,B,C,D,E,F,G, H et I chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR).

L'associé unique décide que les statuts seront modifiés afin de déterminer les droits financiers propres à chaque catégorie de parts sociales ainsi que leurs conditions de rachat et d'annulation.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million quatre-vingt-dix-huit mille six cent dix euros (1.098.610 EUR), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) à un million cent onze mille cent dix euros (1.111.110 EUR) par la création et l'émission de:

- neuf millions huit cent soixante-et-un mille deux cent (9.861.200) parts sociales ordinaires;
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie A;
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie B;
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie C;
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie D;
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie E;
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie F;
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie G;
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie H; et
- onze millions cent onze mille (11.111.000) parts sociales de catégorie I;

d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, soit cent neuf millions huit cent soixante-et-un mille (109.861.000) nouvelles parts sociales au total.

Les cent neuf millions huit cent soixante-et-un mille (109.861.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune avec une prime d'émission de cinquante huit millions neuf cent soixante-et-un mille trois cent quatre-vingt-dix euros (58.961.390 EUR) ont été alloués à EQT Mid Market GP B.V. agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, préqualifiée, comme suit par incorporation au capital social d'un montant de soixante millions soixante mille euros (60.060.000 EUR) de la réserve d'apport en capital qui est à la libre disposition de la Société:

- neuf millions huit cent soixante-et-un mille deux cents (9.861.200) parts sociales ordinaires avec une prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille quatre cent dix-neuf euros et vingt-cinq cents (355.419,25 EUR);
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie A avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie A d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt euros et vingt-cinq cents (355.420,25 EUR);
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie B avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie B d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt euros et vingt-cinq cents (355.420,25 EUR);
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie C avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie C d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt euros et vingt-cinq cents (355.420,25 EUR);
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie D avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie D d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt euros et vingt-cinq cents (355.420,25 EUR);
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie E avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie E d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt euros et vingt-cinq cents (355.420,25 EUR);
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie F avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie F d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt euros et vingt-cinq cents (355.420,25 EUR);
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie G avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie G d'un montant de trois cent cinquante-cinq mille quatre cent vingt euros et vingt-cinq cents (355.420,25 EUR);
- onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie H avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie H d'un montant de trente quatre millions deux cent soixante dix-neuf cent trente-neuf mille euros (34.279.139 EUR); et
- onze millions cent onze mille (11.111.000) parts sociales de catégorie I avec une prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie I d'un montant de vingt et un millions huit cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-dix euros (21.838.890 EUR).

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier les articles 6.1. et 6.2 des statuts de la Société, pour leurs donner la teneur suivante:

« 6.1. Le capital social de la Société est fixé à un million cent onze mille cent dix euros (1.111.110 EUR) représenté par cent onze millions cent onze mille (111.111.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune, entièrement libéré, divisé comme suit:

- (i) onze million cent onze mille deux cents (11.111.200) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- (iii) onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- (iv) onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- (v) onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- (vi) onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- (vii) onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- (viii) onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- (ix) onze millions cent onze mille cent (11.111.100) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»); et
- (x) onze millions cent onze mille (11.111.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»).

Les parts sociales sont uniquement nominatives.

Les Parts Sociales de Catégorie A à G sont désignées comme les «Parts Sociales Alphabétiques Ordinaires» et les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I sont désignées comme les «Parts Sociales Alphabétiques Préférentielles» et ensemble avec les Parts Sociales Alphabétiques Ordinaires les «Parts Sociales Alphabétiques». Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Alphabétiques sont désignées comme les «Parts Sociales», et «Part Sociale» s'interprète en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme l'«Associé».

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits tels que stipulés dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale a droit à un (1) vote à toute assemblée générale de(s) Associé(s).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit au moyen de l'annulation de Parts Sociales Alphabétiques notamment par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales Alphabétiques suite au rachat et à l'annulation de l'ensemble des Parts Sociales Alphabétiques émises dans la (les) catégorie(s) de Parts Sociales concernée(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales Alphabétiques, ces rachats et annulations de Parts Sociales Alphabétiques ne pourront se faire que dans le sens alphabétique inverse (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Catégorie I).

En cas de réduction du capital par rachat et annulation d'une catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (dans l'ordre tel qu'indiqué dans le paragraphe ci-dessus):

(i) la catégorie de Parts Sociales Alphabétiques Préférentielles donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible 1 (cependant avec la limitation du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques Préférentielles de la catégorie de Parts Sociales Alphabétiques Préférentielles rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chacune des Parts Sociales Alphabétiques Préférentielles de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

(ii) la catégorie de Parts Sociales Alphabétiques Ordinaires donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leur participation dans cette catégorie au Montant Disponible 2 (cependant avec la limitation du Montant Total de l'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques Ordinaires de la catégorie de Parts Sociales Alphabétiques Ordinaires rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chacune des parts de la catégorie concernée détenue par eux et annulée.

La «Valeur d'Annulation Par Part Sociale» sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation devant s'appliquer à la catégorie de Parts Sociales Alphabétiques devant être rachetées et annulées par le nombre de Parts Sociales émises dans cette catégorie de Parts Sociales Alphabétiques.

Le «Montant Total de l'Annulation» sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale, sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total de l'Annulation pour chacune des catégories de Parts Sociales Alphabétiques sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Associés, cependant, à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Alphabétiques de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Dans le cadre de ces Statuts, les mots suivants auront les définitions suivantes:

«Montant Disponible 1» signifie dans la mesure possible par la Loi, la somme de (i) le montant de la réduction de capital et la réduction de la Réserve Légale en rapport à la catégorie de Parts Sociales Alphabétiques Préférentielles devant être

annulées, (ii) la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Alphabétiques Préférentielles, (iii) les Dividendes Préférentiels (incluant toutes les Réserves Spéciales du Dividende Préférentiel et le Montant de Rattrapage) relatifs au Parts Sociales de Catégorie H.

«Montant Disponible 2» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit aux distributions de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) les réserves librement distribuables (incluant pour éviter toute ambiguïté la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la Réserve Légale en rapport à la catégorie de Parts Sociales Alphabétiques Ordinaires devant être rachetée/annulée mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) les sommes devant être allouées dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences posées par la Loi et les Statuts, chaque fois tel que présentés par les Comptes Intérimaires concernés (et pour éviter toute ambiguïté, sans double comptabilisation) et le Montant Disponible 1 tel que:

$$MD 2 = (BN + B + RC) - (P + RL + MD 1)$$

avec

MD 1 = Montant Disponible 1

MD 2 = Montant Disponible 2

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

B = les réserves librement distribuables (incluant pour éviter toute ambiguïté la réserve de prime d'émission)

RC = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la Réserve Légale liée à la catégorie de Parts Sociales Alphabétiques Ordinaires devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être allouées à une (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts

Dans le cadre de ces Statuts, le «Montant de Rattrapage» a le sens donné à cette expression à l'article 16.

Dans le cadre de ces Statuts, «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société selon les PCGR du Luxembourg à la Date Des Comptes Intérimaires concernés.

Dans le cadre de ces Statuts, «Date Des Comptes Intérimaires» signifie la date qui ne peut précéder de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Alphabétiques concernée.

Dans le cadre de ces Statuts, la «Réserve Légale» a le sens donné à cette expression à l'article 16.

Dans le cadre de ces Statuts, les «Dividendes Préférentiels» ont le sens donné à cette expression à l'article 16.

Dans le cadre de ces Statuts, les «Réserves Spéciales du Dividende Préférentiel» ont le sens donné à cette expression à l'article 16.

6.2. En plus du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Tout montant payé par l'Associé sur un compte de prime d'émission créé exclusivement pour les Parts Sociales Ordinaires ou une catégorie de Parts Sociales Alphabétiques restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires ou cette catégorie de Parts Sociales Alphabétiques concernée et auxquels respectivement seuls les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ou les détenteurs de Parts Sociales Alphabétiques ont droit. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder au paiement de toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la Réserve Légale ou à d'autres réserves.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Dividendes intérimaires.** Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément à l'article 16 des Statuts sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 16. Profits - Réserves.**

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net annuel de la Société, au moins cinq pour cent (5%) devront être, chaque année, alloués à la réserve requise par la loi (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être exigée dès que et aussi longtemps que la Réserve Légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital de la Société.

16.3. Après allocation à la Réserve Légale, le(s) Associé(s) devra(ont) déterminer comment le bénéfice net annuel restant sera disposé en répartissant le tout ou une partie du bénéfice net restant à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice financier suivant ou en le distribuant avec les profits reportés, réserves distribuables ou prime d'émission aux Associés ou à l'Associé conformément à cet Article 16.

16.4. Quelle que soit l'année dans laquelle la Société décide de faire des distributions de dividendes tirés de bénéfices nets et de réserves disponibles tirés de bénéfices, incluant la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué dans l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, les détenteurs de la catégorie des Parts Sociales de Catégorie A seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale de la catégorie de Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes, en rapport avec cette année, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront autorisés à recevoir des distributions de dividendes (les «Dividendes Préférentiels»), en rapport avec cette année, d'un montant de (i) huit pour cent (8%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H et la prime d'émission liée (non payée) et (ii) le Dividende Préférentiel non distribué les années précédentes lié aux Parts Sociales de Catégorie H (la «Réserve Spéciale de Dividendes Préférentiels»), alors;

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront autorisés à recevoir le solde de la distribution de dividendes.

Si la dernière catégorie de Parts Sociales Alphabétiques (par ordre alphabétique, par ex., initialement les Parts Sociales de Catégorie I) a été rachetée et annulée au moment de la distribution, le solde de la distribution de dividendes sera alloué à la précédente catégorie de Parts Sociales Alphabétiques dans l'ordre alphabétique inverse (par ex., initialement les Parts Sociales de Catégorie H). Pour éviter tout doute, dans le cas, d'un rachat des Parts Sociales de Catégorie I, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H auront droit au solde de toute distribution de dividendes en plus des Dividendes Préférentiels.

Dans la mesure où les Dividendes Préférentiels ne sont pas distribués une année, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cette fin, le montant des Dividendes Préférentiels (i) sera alloué à la Réserve Spéciale de Dividendes Préférentiels des Parts Sociales de Catégorie H et (ii) seront disponible pour des distributions préférentielles aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H au moment de la prochaine distribution de dividendes de la Société sous réserve de l'approbation des Associés par une résolution des Associés.

Si les Dividendes Préférentiels ne sont pas distribués entièrement ou ont été distribués partiellement sur une ou plusieurs années, le droit à des Dividendes Préférentiels annuels continuera à courir jusqu'à ce qu'il soit entièrement payé. Si et dans la mesure où subséquemment, des bénéfices sont faits, le droit à un Dividende Préférentiel entier coure et devient payable, mettant le détenteur dans une position comme si le Dividende Préférentielle aurait couru chaque année (le «Montant Rattrapable»).

En tous les cas, les dividendes ne peuvent être seulement distribuée et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société a des sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux dispositions applicables de la Loi.»

Huitième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17.4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **17.4.** Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que les règles de distribution exposées pour la distribution de dividendes prévu par l'Article 16.”

Neuvième résolution

L'associé unique décide d'allouer le montant de cent mille euros (100.000 EUR) de la réserve d'apport en capital à la Réserve Légale de la Société.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 7.000 euros.

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: EAC/2015/6650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015050109/552.

(150057320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

State Street Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.152.

Les membres du conseil de gérance ont pris note de la démission de Madame Christiane Faltz en sa qualité de gérant et ce à compter du 17 Mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Avril 2015.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2015050138/13.

(150057532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Terabyte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 190.575.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth of March,
Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Terabyte Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.474,

represented by Eamonn MCDONALD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 March 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That Terabyte Holding S.à r.l., prenamed, is the sole shareholder of Terabyte S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 190.575, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 10 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3240 of 4 November 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 11 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 620 of 6 March 2015.

2) That the share capital of the Company is fixed at one hundred and twenty-five thousand eight hundred Euro (EUR 125,800) comprising eighteen thousand eight hundred and seventy (18,870) ordinary shares and one hundred and six thousand nine hundred and thirty (106,930) mandatory redeemable preferred shares (“MRPS”) having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named sole shareholder, representing the whole corporate capital of the Company has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand six hundred and sixty Euro (EUR 12,660), to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand eight hundred Euro (EUR 125,800) to one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty Euro (EUR 138,460) by the creation and the issue of:

- two thousand four hundred and thirty-eight (2,438) ordinary shares; and
- ten thousand two hundred and twenty-two (10,222) MRPS,

with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, being twelve thousand six hundred and sixty (12,660) new shares in total with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Subscription and paying up

The twelve thousand six hundred and sixty (12,660) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each together with a total share premium of one million two hundred and fifty-three thousand four hundred and twenty-two Euro and nineteen Cent (EUR 1,253,422.19) have been subscribed as follows:

Terabyte Holding S.à r.l., prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to two thousand four hundred and thirty-eight (2,438) ordinary shares together with a share premium attached to the ordinary shares of two hundred and forty-one thousand three hundred and seventy-seven Euro and seventy-nine Cent (EUR 241,377.79) and ten thousand two hundred and twenty-two (10,222) MRPS together with a share premium attached to the MRPS of one million twelve thousand forty-four Euro and forty Cent (EUR 1,012,044.40), such new shares are paid up by way of a contribution in kind consisting of a receivable held by Terabyte Holding S.à r.l. against Islalink, S.L., a company validly existing and duly incorporated under the laws of Spain, registered before the Commercial Registry of Madrid with tax identification number B-82735408, with registered address for these purposes at calle Velazquez 35, Madrid in the aggregate amount of one million two hundred and sixty-six thousand eighty-two Euro and nineteen Cent (EUR 1,266,082.19) (the “Contribution in Kind”).

Proof of the existence and value of the Contribution in Kind in the amount of one million two hundred and sixty-six thousand eighty-two Euro and nineteen Cent (EUR 1,266,082.19) has been given by delivery of a board of managers’ certificate. The certificate shall be signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary and shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company, which will be worded in English as follows:

1. “Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty Euro (EUR 138,460) comprising:

- twenty-one thousand three hundred and eight (21,308) ordinary shares (the “Ordinary Shares”); and
- one hundred and seventeen thousand one hundred and fifty-two (117,152) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”)

having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.”

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L’an deux mille quinze, le vingt-quatre mars,

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Terabyte Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.474,

représentée par Eamonn MCDONALD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que Terabyte Holding S.à r.l. est l'associé unique de Terabyte S.à r. l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.575, constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 10 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3240 du 4 novembre 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 620 du 6 mars 2015.

2) Que le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille huit cents euros (125.800 EUR) représenté par dix-huit mille huit cent soixante-dix (18.870) parts sociales ordinaires et cent six mille neuf cent trente (106.930) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («PPRO»), ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé unique prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de douze mille six cent soixante euros (12.660 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille huit cents euros (125.800 EUR) à cent trente-huit mille quatre cent soixante euros (138.460 EUR) par la création et l'émission de:

- deux mille quatre cent trente-huit (2.438) parts sociales ordinaires; et
- dix mille deux cent vingt-deux (10.222) PPRO,

d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, étant douze mille six cent soixante (12.660) nouvelles parts sociales au total, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

Souscription et paiement

Les douze mille six cent soixante (12.660) nouvelles parts sociales au total, d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune ensemble avec une prime d'émission totale de un million deux cent cinquante-trois mille quatre cent vingt-deux euros et dix-neuf centimes (1.253.422,19 EUR) ont été souscrites comme suit:

Terabyte Holding S.à r.l., prénommée, représentée comme mentionné a souscrit à deux mille quatre cent trente-huit (2.438) parts sociales ordinaires ensemble avec une prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires de deux cent quarante-et-un mille trois cent soixante-dix-sept euros et soixante-dix-neuf centimes (EUR 241.377,79 EUR) et dix mille deux cent vingt-deux (10.222) PPRO ensemble avec une prime d'émission attachée aux PPRO de un million douze mille quarante-quatre euros et quarante centimes (1.012.044,40 EUR), ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en nature d'une créance détenue par Terabyte Holding S.à r.l. contre Islalink, S.L., une société constituée et dûment organisée sous les lois d'Espagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Madrid sous le numéro d'identification fiscale B-82735408, ayant son siège social pour ces fins à calle Velazquez 35, Madrid d'un montant total de un million deux cent soixante-six mille quatre-vingt-deux euros et dix-neuf centimes (1.266.082,19 EUR) (l'«Apport en Nature»).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature d'un montant global de un million deux cent soixante-six mille quatre-vingt-deux euros et dix-neuf centimes (1.266.082,19 EUR) a été fournie par la délivrance d'un certificat du conseil de gérance. Le certificat sera signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire et restera annexé au présent acte, pour être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à cent trente-huit mille quatre cent soixante euros (138.460 EUR) comprenant:

- vingt-et-un mille trois cent huit (21.308) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»); et
- cent dix-sept mille cent cinquante-deux (117.152) parts sociales préférentielles de rachat obligatoire («PPRO») ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.»

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: MCDONALD, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/03/2015. Relation: EAC/2015/6929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 01/04/2015

Référence de publication: 2015050172/145.

(150057585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Findel Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 117.821.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINDEL BUSINESS CENTER S.A., ayant son siège social à L- 2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2006, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C no 1738 en date du 18 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial C no 1887 du 31 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc GIORGETTI, Diplômé en gestion d'Entreprises, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, route de Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul GIORGETTI, Ingénieur en Génie Civil, demeurant à L-1870 Luxembourg, 102, Kohlenberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul FEIDER, employé privé, demeurant à L-2627 Luxembourg, 9, rue Jean-Pierre Thoma.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Elargissement de l'objet social avec changement subséquent de l'article 4 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires ou leurs mandataires, par le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) «ne varietur» par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social et en conséquence l'article 4.- des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la construction, la gestion, la location et/ou la vente d'immeubles ou parts d'immeubles, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder des hypothèques ou garanties, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation, ainsi que la prise de participations dans toutes autres sociétés ayant un objet analogue ou complémentaire.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a levé la séance.

Frais

Les frais et charges en rapport avec les présentes resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giorgetti, Giorgetti, Feider, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 mars 2015. Relation: EAC / 2015 / 7097. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 31 mars 2015.

Référence de publication: 2015049820/55.

(150057101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Roquepine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 135.465.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

La société anonyme dénommée "LITTLE BROTHER S.A.", avec siège social à L-4963 Clémency, 9Bis, Rue Basse, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B156.329,

ici représentée par Monsieur Jean-Yves STASSER, demeurant professionnellement à Clémency, agissant en sa qualité d'administrateur unique pouvant valablement engager la société par sa seule signature.

ci-après dénommée "la comparante".

Laquelle comparante dûment représentée déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée "ROQUEPINE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4963 Clémency, 9Bis, Rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 135.465, constituée suivant un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 397 du 15 février 2008.

Ensuite la comparante dûment représentée et représentant l'intégralité du capital social à pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, et modifie en conséquence l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet social le conseil économique, ainsi que l'analyse et l'optimisation économique.

La société peut prêter tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle n'agisse que comme délégué ou intermédiaire.

La société peut, pour l'exécution de son objet social, exécuter tous travaux d'analyse, d'évaluation, toutes expertises économiques, tous mandats d'organisation technique, administrative et économique, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession de conseil économique ou à celle de conseil en organisation.

La société peut aussi prêter tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales ainsi que la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau, à l'exception toutefois de la consultation et des travaux d'expert comptable.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant ès-qualités qu'il agit a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: STASSER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/03/2015. Relation: EAC/2015/7275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2015.

Référence de publication: 2015050116/56.

(150057823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

TCEE III Co-Investment SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.772.

Extract from the articles of the Partnership formed under private seal on 31 March 2015.

General Partner (Partners who are jointly and severally liable). TCEE Fund III G.P S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176177.

Name. The name of the Partnership is TCEE III Co-Investment SCSp.

Object Clause. The object of the Partnership is to invest the funds available to it, on a co-investment basis, with TCEE Fund III SCA, SICAR in Target Companies.

Any investment of the Partnership Funds in companies not meeting the definition of Target Companies is explicitly excluded.

The Partnership shall also be involved in the independent management and supervision of the Target Companies as well as the exercise of shareholder rights and rights of control over the same and the taking of measures expedient with respect to the maintenance of the value of the Partnership Investments.

In no circumstances will the Partnership hold a majority interest in a Target Company.

The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not limiting.

Registered Office. The registered office of the Partnership is 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel.

Manager. The Partnership shall be managed by TCEE Fund III G.P S.à r.l. in its capacity as General Partner of the Partnership.

Signature Powers. The Partnership shall be bound by the single signature of the General Partner.

Duration. The Partnership has been established for a period starting 31 March 2015 and ending on 19 April 2023.

Accounting Year. The accounting year of the Partnership begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year. The first financial year begins on the date of incorporation of the Partnership and ends on 31 December 2015.

On 31 March 2015.

TCEE Fund III G.P S.à r.l.

General Partner

Suit la version en langue française de l'extrait de l'acte de constitution de TCEE III Co-Investment SCSp

Extrait des statuts de la Société formée sous signature privée le 31 mars 2015:

L'Associé Commandité. TCEE Fund III G.P S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.177.

Dénomination. La dénomination de la Société est TCEE III Co-Investment SCSp.

Objet Social. L'objet de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose, sur une base de coinvestissement, avec TCEE Fund III SCA, SICAR dans des Sociétés Cibles.

Tout investissement des Fonds de la Société dans des sociétés ne répondant pas à la définition de Sociétés Cibles est formellement exclue.

La Société peut également participer à la gestion indépendante et à la supervision des Sociétés Cibles ainsi qu'à l'exercice des droits d'actionnaire et des droits de contrôle sur celles-ci et à la prise de mesures opportunes quant au maintien de la valeur des Investissements de la Société.

En aucun cas, la Société ne pourra détenir une participation majoritaire dans une Société Cible.

La description ci-dessus doit être comprise dans le sens le plus large et l'énumération ci-dessus n'est pas limitative.

Siège Social. Le siège social de la Société se trouve à 7, rue Lou Hemmer L-1748 Luxembourg-Findel.,

Gérance. La gérance de la Société appartient à l'associé commandité (TCEE Fund III G.P S.à r.l.).

Pouvoir de signature. L'associé commandité représente la Société envers les tiers.

Durée. La Société a été constituée le 31 mars 2015 jusqu'au 19 avril 2023.

Exercice social. L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Le 31 mars 2015.

TCEE Fund III G.P S.à r.l.

L'Associé Commandité

Référence de publication: 2015050178/57.

(150056938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Family Office Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.890.

L'an deux mille quinze, le cinq mars.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FAMILY OFFICE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg section B numéro 73890, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 283 du 14 avril 2000 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 6 février 2014, publié au Mémorial C numéro 960 du 15 avril 2014.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Suet Sum WONG, juriste demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société, d'un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), est représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions nominatives sans désignation de valeur nominale. La désignation des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
2. Dispositions transitoires.
3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
4. Modifications afférentes des statuts.

5. Suppression des 4^{ème} et 5^{ème} paragraphes de l'article 2 des statuts.
6. Suppression des dispositions relatives au capital autorisé et modification afférente de l'article 5 des statuts.
7. Suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1^{er} janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3^{ème} jeudi du mois de mars à 17.00 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante aux articles 15 et 18:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»;

« **Art. 18.** L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les 4^{ème} et 5^{ème} paragraphes de l'article 2 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives et un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts concernant l'autorisation préalable de l'assemblée générale pour la délégation de la gestion journalière à un administrateur.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

62351

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: S. S. WONG, P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015049814/93.

(150057804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Top 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schiffflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 48.111.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2015

Les associés de «TOP 3000. S.A.», société anonyme immatriculée au registre de commerce et à Luxembourg sous le numéro B48111, tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer et statuer sur les ordres du jour suivants:

Résolutions

1. Démission d'un administrateur, Madame Luana GIULIANI
2. Démission d'un administrateur, Madame Monique WEIS
3. Révocation d'un administrateur, Monsieur Bertrand Aloyse Pascal SINDT
4. Révocation du commissaire aux comptes, Mr Gérard LUSATTI

1. Résolution

L'assemblée constate la démission du Madame Luana GIULIANI de son mandat d'administrateur à compter du 24 février 2015

2. Résolution

L'assemblée constate la démission du Madame Monique WEIS de son mandat d'administrateur à compter du 24 février 2015

3. Résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur Bertrand Aloyse Pascal SINDT

4. Résolution

L'assemblée accepte la révocation du commissaire aux comptes Mr Gérard LUSATTI à compter du 1^{er} janvier 2014.
Référence de publication: 2015050174/26.

(150056987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Stratford Capital Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.784.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015050139/10.

(150057600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 18 mars 2015 que 13 parts sociales ordinaires de catégorie AA, détenues LBREP II LRG Holdings Bermuda LP ont été annulées.

Dès lors, depuis le 18 mars 2015, les 3 560 518 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	11 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	133 174 classe D
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	29 554 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	642 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	3 262 395 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	20 175 classe P
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2 821 classe W
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	102 849 classe WA
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4 052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	3 705 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	106 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2015049957/42.

(150057485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.

Murex Local Market Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 171.880.

—
Les comptes annuels rectificatifs au 30.09.2014 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2014 déposé le 30/03/2015 no L150055852) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015050017/10.

(150057242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2015.